



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (NESLES 19 FÉVRIER 2005)

L'assemblée générale s'est tenue à Nesles en présence de son maire Philippe Guérout, dans le foyer rural aimablement mis à notre disposition, devant une salle comble où l'on comptait plus de 70 personnes. On y remarquait de nombreuses personnalités : le député Philippe Houillon, Marc Giroud, maire de Vallangoujard et président de la Communauté du Sausseron, Jean-Pierre Béquet, maire d'Auvers, Jacques Tournaire, maire de Livilliers, Madame Machet-Pellé, maire d'Épiais-Rhus, Jean-Jacques Munier, Président de la Commission environnement du PNR.

Plusieurs personnalités du monde associatif ont assisté et participé à la réunion: Philippe Muffang, Yorghos Remvikos, Alain Dubreuil et Jean-Paul Martinot.

Jean-François Dupâquier, journaliste, président de VOTV, présent toute la soirée a fait un excellent compte-rendu de la réunion dans son journal, L'Écho Régional.

Le président Gérard Claudel s'était fait excuser pour un cas de force majeure : il fêtait en famille son anniversaire !

Le quorum étant largement atteint avec 64 adhérents présents représentant 70 personnes et 73 pouvoirs, l'assemblée pouvait se dérouler normalement. Le rapport moral, le rapport financier et la nomination de Françoise Gardair au Conseil d'Administration sont approuvés à l'unanimité.

Suivant la tradition, après l'exposé du **rapport moral 2004 de Micheline Lanoote, secrétaire générale et du rapport financier de Nicole Guedra, trésorière**, suivi des interventions du public, la seconde partie de la soirée était consacrée à une conférence-débat sur les **"Énergies renouvelables: mythes et réalités"** Michel Henique, ingénieur, passionné par un sujet qu'il connaît remarquablement, avait accepté de traiter à partir de documents et d'illustrations très didactiques réalisés par lui de la **"Comparaison entre les besoins énergétiques d'une exploitation agricole en 1930 et en 2004 et des possibilités et limites des énergies renouvelables dans le Vexin : bois, biocarburants, biomasse..etc"**

Le montage informatique de Michel Henique, nous a donné l'occasion d'étreindre le vidéo-projecteur de la SVS et d'en apprécier la souplesse d'utilisation et la qualité des images.

Comme à l'accoutumée de nombreux échanges ont lieu avec la salle. Parmi les sujets abordés on retient : **les inquiétudes sur l'urbanisation des villages** et les problèmes posés par la loi SRU (obligation pour les communes de plus de 1500 habitants de disposer de 20% de logements sociaux dans l'ensemble de leur parc de logements). Auvers et Nesles-la-Vallée, communes ayant le statut d'agglomération urbaine, sont concernées. La transformation en logements locatifs de bâtiments anciens, tels les grandes fermes, inadaptées aux méthodes agricoles actuelles et dont l'avenir est sombre, peuvent faire l'objet de réhabilitation de qualité (HLM, PACT ARIM, OPAH). Encore faut-il que les communes soient vigilantes et préemptent dans la mesure du possible les bâtiments susceptibles d'être transformés et ...préservés.

la contestation du projet de construction d'un centre hippique à Haravilliers.

Des remarques critiques sont faites sur l'acceptation par les bâtiments de France de ce bâtiment à ossature de bois, discutable dans son architecture et pour l'implantation isolée de l'habitation dans le site classé des buttes de Rosnes. A été mis en cause à ce propos le caractère extensif du statut d'agriculteur attribué aux centres hippiques. Monsieur le Député Philippe Houillon avait d'ailleurs attiré, lors d'une séance de l'Assemblée Nationale le 16 novembre 2004, l'attention du ministre de l'agriculture sur les conséquences que pourrait avoir sur les sites l'obtention par les possesseurs d'équidés, de permis de construire des maisons d'habitation en zone non constructible.

Malgré l'opposition d'une partie de la Commission des Sites et les réserves de l'Inspecteur des Sites insistant sur le non-respect des caractères du bourg, constitué de petits hameaux, le projet est accepté. dans ce site très rural, dérogeant au panorama d'ensemble de la commune

Projet d'autoroute A 104 à travers le Vexin.

Nous empruntons à L'Echo Régional, la relation des diverses interventions, faite par J.F.Dupâquier.

"On sait que le gouvernement et le Conseil régional d'Ile-de-France semblent décidés à débloquer le dossier de cette liaison autoroutière Cergy-Pontoise-Orgeval, inscrite dans les documents d'urbanisme depuis.. 1934, et qui a été bloqué par l'opposition d'habitants de Conflans-Sainte-Honorine regroupés dans le collectif Copra 184, à l'époque fortement soutenu par le maire de Conflans. Jean-Paul Huchon.

La relance du projet par le préfet du Val-d'Oise Christian Leyrit et son collègue des Yvelines supposait de réexaminer les différents tracés possibles. Est alors ressortie l'hypothèse d'un tracé évitant Conflans-Sainte-Honorine en se branchant sur l'autoroute A15 à la hauteur de Sagy, le cas échéant revenant vers Auvers-sur-Oise avec un viaduc au Valbermeil en direction de l'échangeur de Méry-sur-Oise. Cette "variante" est due au lobbying du "collectif conflanais" qui avait proclamé avec arrogance que le Parc naturel du Vexin n'était qu'un "champ de pommes de terre" bénéficiant d'une protection environnementale injustifiée.

La menace de voir resurgir ce vieux serpent de mer doit-elle être prise au sérieux ? Jean-Pierre Bequet, le maire d'Auvers, a rappelé qu'il se faisait fort de dresser 99 % des habitants d'Auvers contre une telle perspective. De son côté Philippe Houillon, député du Vexin et maire de Pontoise, confirme que 99 % des Vexinois refuseraient de la même manière un projet aussi aberrant.

Outre que cette variante créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait, elle serait aussi la version la plus coûteuse de la liaison Cergy-Pontoise-Orgeval et pour cette seule raison je doute qu'elle soit retenue par tes pouvoirs publics", a souligné Philippe Houillon. Daniel Amiot, Président de la SVS, a rappelé que les adhérents de l'association étaient prêts à tout moment à se mobiliser contre une telle éventualité. Rappelons que Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, a récemment rappelé que toute solution du dossier passerait par une insertion environnementale limitant au minimum toute nuisance. Il a reconnu que cette liaison, indispensable au développement économique du Val-d'Oise et au désenclavement de Cergy-Pontoise, représenterait un coût d'un milliard d'euros pour 17 kilomètres de liaison achevant le bouclage de l'Ile-de-France par la Francilienne. L'éventualité d'un péage pour financer une partie de ce coût ne semble pas envisagée par Jean-Paul Huchon".

Conférence de Michel Hénique

La deuxième partie de la soirée est consacrée à une conférence de Michel Hénique, ingénieur aujourd'hui retraité, qui expose le fruit de ses réflexions sur les énergies renouvelables, **en comparant les besoins énergétiques d'une même exploitation agricole de 240 hectares en 1930 et en 2004/2005.**

Là encore nous emprunterons à "Echo Régional" le résumé de cette intervention qui fera l'objet d'une publication détaillée et illustrée dans le prochain bulletin.

"En 1930, cette grande exploitation agricole emploie 15 salariés agricoles permanents et 15 saisonniers. On y trouve du bétail important: 10 bœufs de trait, 20 chevaux, 30 vaches laitières et 1000 moutons. On y pratique l'assolement triennal sans jachère avec 80 hectares de blé (produisant 30 quintaux par hectare), 60 hectares d'avoine, 50 de betterave et 70 de fourrage. A cette date, l'exploitation ne consomme ni électricité ni essence, à l'exception de quelques litres de pétrole pour les lampes. Toute l'énergie provient de la force animale, équivalente à 22000 kWh et à 30 stères de bois, servant à cuire les aliments et à se chauffer (médiocrement) l'hiver.

Cette exploitation, vivant en autarcie, assure de nombreux emplois et produit 45000 litres de lait, 240 tonnes de blé et 300 moutons par an. Sans engrais, sans produits phytosanitaires. le rendement était faible mais durable.

En 2004, la même exploitation agricole (jugée relativement petite) compte seulement un salarié permanent et demi et... un seul saisonnier. Fortement mécanisée, l'exploitation a renoncé à tout élevage. 24 hectares sont en permanence en friches pour satisfaire à la réglementation européenne, il n'y a plus besoin d'avoine ni de fourrage. Aussi la surface de blé est passée de 120 hectares, la betterave à 60 hectares, tandis que sont apparus le colza (30 hectares) et le maïs (24 hectares). La production a explosé: 960 tonnes de blé, 114 tonnes de colza, 4800 tonnes de betteraves, 96 tonnes de maïs. Mais l'énergie déployée pour les tracteurs, les engrais, le transport des produits phytosanitaires, la transformation, est à présent de 630 litres de fioul par hectare, soit au total 477000 kWh. C'est à dire 67 fois plus qu'en 1930!

Michel Hénique se dit inquiet d'une agriculture qui dévore autant d'énergie, alors que les réserves pétrolières de la planète n'excèdent pas un demi-siècle. Il préconise l'utilisation d'huile de colza. Un hectare de colza peut produire suffisamment d'huile (équivalent au gasoil), pour rouler en voiture 20000 km et produire simultanément 2470 kilos de tourteau de colza, de quoi nourrir 10 vaches durant 83 jours ou brûler ces tourteaux, en économisant encore 1000 litres de fioul.

Une discussion très animée suit l'exposé de Michel Hénique".

La soirée s'est achevée par un traditionnel buffet convivial et chaleureux.

Daniel AMIOT
Président SVS

